

**ORDONNANCE N° 08/041 DU 07 MAI 2008 PORTANT NOMINATION DU GOUVERNEUR DE LA
BANQUE CENTRALE DU CONGO**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 79 et 81 ;

Vu la Loi n° 005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo, spécialement en ses articles 17, 20 et 21 ;

Revu le Décret n° 046-B/2003 du 28 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale du Congo, spécialement en son article 1^{er} ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Est nommé Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, Monsieur **Jean-Claude MASANGU MULONGO**.

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07 mai 2008

Joseph KABILA KABANGE

Antoine GIZENGA
Premier Ministre

**Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 07 mai 2008**

Le Cabinet du Président de la République

Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO
Directeur de Cabinet